

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 25 mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Nominations : dans la magistrature de l'Algérie ; — de maires et d'adjoints dans les départements ; — d'un interprète judiciaire en Algérie ; — dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

Décision du ministre de la marine accordant une médaille d'honneur au capitaine au long cours y dénommé.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Il a été procédé publiquement, le 22 mars, au 25^e tirage trimestriel de l'emprunt de 200 millions.

Des primes afférentes à ce tirage étaient affectées aux trois premiers numéros :

Le N° 161,563, 1^{er} sortant, gagne 100,000 fr.
Le N° 172,672, 2^e id. id. 50,000
Le N° 196,637, 3^e id. id. 20,000

Les numéros sortis ensuite seront remboursés, les 4 %, au pair, et les 3 %, avec prime de 20 %.

A l'ouverture de la séance, il avait été procédé au cinquième tirage semestriel des obligations foncières de 500 fr., 5 % : les numéros sortis seront remboursés au pair.

La liste complète de tous les numéros sortis sera adressée franco à toute personne habitant les départements qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'occupe de la réorganisation des tribunaux de commerce. Il a déjà été question de l'adjonction d'un organe du ministère public ; on parle encore aujourd'hui de l'adjonction d'un juge du tribunal civil qui aurait la présidence, dirigerait les débats et guiderait les juges consulaires dans l'examen des questions de droit.

La Chambre de commerce de Paris, dans son rapport au ministre sur le projet de timbres-effets, qui lui avait été présenté par M. Léon Riché, pour tous les effets de commerce, conclut dans un sens favorable à la nouvelle mesure annoncée le 11 février au Corps législatif, concernant l'application d'un timbre mobile aux effets venant de l'étranger.

Si ces timbres, créés d'après le système des timbres-poste, donnent tous les résultats qu'on doit en attendre, il y a lieu d'espérer que les timbres-effet seront appliqués à tous les effets de commerce, cette grande amélioration dans les transactions sera reçue avec reconnaissance par le commerce.

Le *Moniteur* contient le rapport suivant adressé à l'Empereur par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ministre par intérim de l'Algérie et des colonies :

« Sire,

» Trois décrets, en date des 16 octobre 1853 et 19 août 1856, ont accordé, jusques et y compris l'année 1858, les encouragements suivants à la culture du coton en Algérie :

» 1^o Un prix annuel de 20,000 fr., fondé sur la cassette particulière de Votre Majesté, délivré au planteur ayant exécuté les meilleures cultures sur une surface déterminée ;

» 2^o Divers prix, également annuels, attribués dans chaque province aux producteurs ayant le mieux cultivé des étendues proportionnées à l'importance des prix ;

» 3^o Distribution gratuite aux cultivateurs des graines nécessaires à leurs plantations ;

» 4^o Primes distribuées à l'industrie de l'égrenage ;

» 5^o Enfin, achat par l'Etat des cotons récoltés, à des prix fixés d'avance, suivant l'espèce et la qualité des produits.

» L'application de ces différentes mesures a, depuis 1854, produit des résultats dont il n'est pas possible de méconnaître l'importance. Ainsi l'expérience a été concluante quant à l'aptitude

du sol et du climat ; en outre, il a été maintes fois constaté que, comme qualité, les cotons de l'Algérie, très recherchés par les filateurs, prennent une valeur au moins égale, sinon supérieure, aux produits similaires des Etats-Unis, lorsqu'ils auront perdu le défaut d'homogénéité qu'on leur reproche encore, ce qu'il est facile d'obtenir en apportant plus de soins dans le choix des graines et le triage des récoltes. La production cotonnière a d'ailleurs suivi une progression significative : elle était de 507,000 kil. en 1854 ; en 1857, elle atteignait 780,000 kilog. et les comptes-rendus des autorités locales permettent de penser que la récolte de 1858 sera plus importante encore.

» En présence de ces premiers succès, on s'est demandé s'il convenait d'abandonner à elle-même la culture du coton, ou si, au contraire, il fallait lui venir en aide pendant une nouvelle période ; et, dans ce dernier cas, sous quelle forme les encouragements devraient être accordés.

» Les Chambres consultatives d'agriculture de la colonie et le jury central du prix impérial de 1857 estiment, d'un commun accord, que, si l'Etat veut recueillir le fruit de ses sacrifices passés, il est indispensable qu'il les continue pendant quelque temps en achetant les récoltes. Telle est aussi l'avis de la Chambre de commerce du Harre et du conseil général de la province d'Oran, où la culture cotonnière a pris le plus de développement. »

On lit dans le *Moniteur* :

« L'aspect des récoltes sur les différents points qui constituent le rayon d'approvisionnement de Paris, est des plus satisfaisants, et l'on a vu rarement la terre aussi bien préparée pour les semailles du printemps.

» Les prés sont en bon état, et les fourrages des prairies artificielles paraissent devoir être assez abondants. La vigne, qui vient d'être taillée, a son bois parfaitement sain et promet encore une bonne récolte. En somme, l'on s'attend généralement à une année de fertilité. »

On organise pour l'année 1860, à Besançon, une exposition internationale d'horlogerie, un concours entre les montres de Genève, les pendules de Paris et les horloges de la Forêt-Noire. Nous y retrouverons sans doute les inventeurs du mouvement perpétuel.

Les premières courses de printemps et de l'année commenceront dimanche prochain à la Marche, et se continueront le dimanche suivant, et seront closes le dimanche 10 avril. Les courses du bois de Boulogne auront lieu : 1^{er} jour, lundi 24 avril, pour 5 prix ; 2^e jour, dimanche 1^{er} mai, pour 6 prix ; 3^e jour, le jeudi 5 mai, pour 6 prix ; 4^e et dernier jour, le dimanche 8 mai, pour 6 prix.

Les courses de Chantilly viendront ensuite comme suit : 1^{er} jour, dimanche 15 mai, pour 5 prix ; 2^e jour, jeudi 19 mai, pour 5 prix ; 3^e et dernier jour, dimanche 22 mai, pour 4 prix, dont le grand prix du Jockey-Club est de 20,000 francs.

Enfin, les courses de Pau auront lieu les 3 et 7 avril ; celles de Bordeaux les 20, 25, 28 avril et 1 mai ; celles d'Angoulême, les 8 et 18 mai ; celles d'Avignon, le 5 juin ; celles d'Amiens, le 17 juillet ; celles de Caen, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août ; celles de Valenciennes, les 6 et 7 août ; celles de Moulins, les 12 et 14 août ; celles de Laon, le 21 août ; celles de Dieppe, le même jour ; enfin, celles de Baden-Baden, les 3, 7 et 10 septembre.

On dit que la Compagnie du chemin de fer du Nord va relier la section belge, qui lui appartient, de Namur à Dinant, au chemin de fer des Ardennes ; de sorte que la ligne du Nord, entrant en Belgique par Quiévrain et Erquelines, viendrait rejoindre le réseau français à Givet.

Le corps des géomètres va, dit-on, recevoir une nouvelle organisation. Ces fonctionnaires seraient soumis à un examen spécial, et ne pourraient exercer qu'avec l'investiture officielle.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 26 MARS 1859.

UNE BANQUEROUTE.

Dans une petite ville du nord de la France qui s'épanouit au milieu de champs de houblon et de colza aux fleurs diaprées, sur le chemin même de la Belgique et à deux pas de la frontière, vivait, il y a quelques années, M. Koffmann, ancien munitionnaire, homme plus riche que le receveur même du département et dont le luxe troublait le sommeil du sous-préfet. C'était un vieillard heureux, sans soucis, sans autre affaire que de dépenser ses revenus, d'avoir le plus bel équipage, la plus belle maison, la table la mieux servie de la ville. Peu soucieux de la chose publique, il avait refusé tous les emplois municipaux de sa cité, content de savoir qu'il n'avait qu'à les désirer pour les obtenir ; d'ailleurs il avait une fille, et le soin de l'établir, ou plutôt de la refuser aux nombreux prétendants qui se présentaient, l'occupait entièrement. On comprenait confusément que cette riche héritière était destinée à quelque banquier de Paris, ou du moins à un des plus opulents manufacturiers de l'Alsace, et on désespérait de voir mademoiselle Sarah Koffmann s'établir dans la petite ville, où personne n'était digne de sa fortune et de sa beauté, car Sarah réunissait

ces deux avantages souvent séparés, lorsqu'un jeune homme à qui l'amour donnait sans doute du courage, se présenta chez M. Koffmann pour demander la main de sa fille.

— Mon cher monsieur Ristall, lui dit Koffmann, votre démarche m'honore, et dans l'orgueil que m'inspire ma fille, je l'attendais. Vous êtes le premier parti de la ville ; libre et indépendant ma fille n'aura pas à subir avec vous les ennuis d'une belle-mère, ni moi les hauteurs d'un beau-père qui serait noble tandis que je ne le suis point ; mais tous ici-bas nous arrangeons notre vie au gré de nos desirs et de nos passions. J'ai consommé mes jours dans les soucis que donne la volonté d'amasser de l'argent, et je me suis convaincu qu'être riche est un des plus grands avantages de ce monde, un des remèdes les plus efficaces pour prévenir ou guérir tous les maux.

— Monsieur ; s'écria de Ristall, croyez que vos richesses ne sont pour rien dans la recherche de votre fille ; vous savez combien elle est belle, vous connaissez toutes les grâces de son esprit, toutes les qualités précieuses de son caractère....

— Je ne vous accuse pas, mon ami, je vous dis seulement mon opinion qui, je crois, n'est pas pareille à la vôtre. Qu'y faire ? vous êtes jeune, joli garçon, fort honnête homme, tout cela est vrai ; mais vous avez à peine dix ou douze mille livres de rente, et encore vos revenus varient comme l'atmosphère ; ils sont les serviteurs de la pluie et du soleil ; si les foins ne donnent pas, il vous faut diminuer les dépenses de votre maison ; si les seigles périssent dans leur fleur, vous êtes réduit à emprunter. Moi qui regarde la richesse comme le plus puissant auxiliaire du bonheur, je veux un gendre

riche, je veux un homme qui apporte à ma fille à peu près autant que je lui donnerai, et j'exige encore que mon gendre fasse de sa fortune un emploi assez judicieux pour que sa fortune augmente au lieu de diminuer, et ne soit pas soumise aux produits capricieux d'une prairie ou d'un champ de blé. Voyez, moi, par exemple, j'ai des fonds immenses, je les confie à N..., mon banquier à Paris, mon ami, un autre moi-même ; il les place dans les fonds publics, il les fait valoir, et ma fortune s'accroît d'année en année.... Touchez-là, monsieur, vous n'aurez pas ma fille.

— Mais votre fille m'aime, elle m'a autorisé à vous faire cet aveu.

— C'est possible.

— Et si j'étais assez heureux pour vous persuader que le bonheur de votre fille est attaché au mariage que je sollicite, vous ne changeriez pas d'avis ?

— Nullement, et cela sans vous en vouloir davantage ; je vous l'ai dit, monsieur, vous agissez d'après vos convictions, moi d'après les miennes. Dans ma jeunesse, j'ai cru aussi à l'amour, mais je n'ai jamais pensé qu'il fût nécessaire dans le mariage ; c'est suivant moi, un élément dangereux, parce qu'il est trop léger et trop volatil pour durer longtemps, parce qu'il naît d'un coup-cœur et qu'un souffle le détruit. Vous voyez, monsieur, que le vieux Koffmann a fait dans sa jeunesse autre chose que des affaires et qu'il a de l'expérience en plus d'une matière.

Ristall n'eut rien à répondre aux arguments positifs du vieillard, et s'il ne perdit pas toute espérance, du moins il renonça à posséder jamais celle qu'il aimait avec le consentement de son père. Jeune et possesseur d'une fortune

honnête, ainsi que l'avait reconnu M. Koffmann lui-même, il était parvenu à se faire aimer, et Sarah même n'avait pas craint de lui faire plusieurs fois par écrit l'aveu de son amour ; il pouvait donc demander à la jeune fille elle-même ce que le père venait de refuser, prier, solliciter, redoubler d'instances, et décider peut-être Sarah à s'enfuir avec lui. Jamais enlèvement n'eût été plus facile, le chemin était ouvert et la route fort courte ; nous l'avons dit, la frontière était à deux pas ; mais malheureusement M. Koffmann était si riche qu'un enlèvement dont l'amour eût seul fait les frais eût sans doute été imputé à l'intérêt, et de Ristall avait trop de dignité dans le caractère et trop de délicatesse dans les sentiments pour s'exposer à de pareils reproches. Il se résolut donc à un parti extrême, c'est-à-dire à faire un paquet des lettres de Sarah et à les lui renvoyer, tandis que lui irait à Paris et demanderait à prendre du service dans l'armée d'Afrique, dût-il partir comme soldat ; quand, tout à coup, un bruit étrange circula dans la petite ville qu'il habitait ; on se disait la nouvelle à l'oreille, d'abord sans y croire, puis on la raconta hautement, on en donna les détails et on y ajoutait une foi complète : le banquier N..., cet ami de M. Koffmann, cet autre lui-même, avait suspendu ses paiements, il avait disparu ; il compromettait tous ceux qui avaient eu confiance en lui, ses amis, sa famille même, il emportait des millions.

— Voilà, se dit l'amant de mademoiselle Koffmann, de ces bonheurs qui sont faits pour moi ; je suis né vraiment sous une étoile heureuse. Que beni soit le banquier N..., et sa banqueroute ! il me donne celle que j'aime, il me permet de prouver enfin à M. Koffmann, qui en